

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1099

5 mai 2008

SOMMAIRE

Acaju Investments S.A.	52708	Nastasia S.A.	52725
All-Sport International Holding S.A.	52727	Naxia S.A.	52718
Arkansas Overseas S.A.	52724	Olivinvest S.A.	52728
Baldita Holding S.A.	52725	Patrimonium Sicav	52728
Baldita Holding S.A.	52725	Per Investments Holding S.A.	52728
Balouis Trading S.A.	52747	Pico Finance S.A.	52730
Balouis Trading S.A.	52752	Polish Delta Group S.A.	52730
Balouis Trading S.A.	52752	Polish Delta Group S.à r.l.	52730
CEODEUX SERVIttec S.A.	52740	Priory Holding S.A.	52709
Chandela (Management) G.m.b.H.	52718	Rancho Folklorico "OS LUSIADAS" Asso- ciation sans but lucratif	52717
Doltan Investment S.A.	52729	ROTAREX TOOLtec S.A.	52745
El Dolce S.A.	52738	Sarlo S.A.	52747
EPF Holdings 11 S.à r.l.	52738	Servais S.A.	52724
EPF Holdings 16 S.à r.l.	52745	Solferino S.A.	52709
EPF Market Centre Taunton S.à r.l.	52745	Stopfill S.A.	52740
EPF Pleyel S.à r.l.	52738	Summer Spee S.A.	52723
Euclid Investments Holding S.A.	52725	T.B.W. Express Lux S.A.	52730
European United Bakeries S.A.	52727	Tiger Holding Four Parent S.à r.l.	52740
Fiduciaire COFIGEST s.à r.l.	52727	Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l.	52713
Gan Eden S.A.	52723	Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l.	52717
Gan Eden S.A.	52723	Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l.	52714
Guineu Immobles Luxembourg S.A.	52719	Trait d'Esprit S.A.	52736
Institut fir biologesch Landwirtschaft an Agrarkultur Luxemburg a.s.b.l.	52706	TS Tour Esplanade Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l.	52714
Jama Investments Luxembourg S.A.	52718	Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l.	52750
KA Investments Holding S.A.	52728		
LaSalle Torius S.à r.l.	52736		
Lecomte & Partners S.à r.l.	52724		
LFPE	52719		
Luxembourg Patent Company S.A.	52738		
MENUISERIE & CONFORT Lux S.à r.l. ..	52715		

IBLA Luxemburg, Institut fir biologesch Landwirtschaft an Agrarkultur Luxemburg a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg F 7.565.

—
STATUTEN

Am 23. November 2007 wurde dieser Verein ohne Gewinnzweck, welcher durch das abgeänderte Gesetz vom 21.4.1928 über Vereine und Stiftungen ohne Gewinnzweck sowie durch die vorliegenden Statuten geregelt ist, durch die Hauptgründungsmitglieder

Verenegung fir biologesche Landbau Lëtzebuerg a.s.b.l. (bioLABEL),
Veräin fir biologesch-dynamesch Landwirtschaft a.s.b.l. Demeter-Bond Lëtzebuerg,
Forschungsinstitut für biologischen Landbau (FiBL) Schweiz,
und die folgenden Gründungsmitglieder:

Aendekerk, Raymond, 4B, rue d'Olingen, L-6832 Betzdorf, Staatszugehörigkeit: L
Arend, Guy, 11, an den Jenken, L-4745 Pétange, Staatszugehörigkeit: L
Baltes, Daniel, Um Suelwel, L-9186 Stegen, Staatszugehörigkeit: L
Barthelmy, Roland, 20, route des 3 Cantons, L-4972 Dippach, Staatszugehörigkeit: L
Bauer, Doris, 33, rue d'Oetrange, L-5360 Schrassig, Staatszugehörigkeit: D
Bertrand Graf, Jean-Pierre, 100, rue Andethana, L-6970 Hostert, Staatszugehörigkeit: L
Brandenburger, Marco, 8, um Kläppchen, L-5720 Aspelt, Staatszugehörigkeit: L
Chomé, Jeanne, 6, Chaussée, L-6930 Mensdorf, Staatszugehörigkeit: L
Collette, Michel, 11, rue de Michelbouch, L-9170 Mertzig, Staatszugehörigkeit: L
Colling, Jean-Louis, 11, rue de Prés, L-9173 Michelbouch, Staatszugehörigkeit: L
Emering, Marc, rue de la Croix, L-4998 Sprinkage, Staatszugehörigkeit: L
Ewald, Bernd, Zum Höchst, 5, D-54317 Farschweiler, Staatszugehörigkeit: D
Felten, Claude, 26, rue Principale, L-7595 Reckange, Staatszugehörigkeit: L
Fischbach, Roland, 23, ierwesch Duerf, L-9747 Enscherange, Staatszugehörigkeit: L
Goedert, Georges, 3, rue de la Mairie, L-6135 Junglinster, Staatszugehörigkeit: L
Hamen, Nicolas, 10, op der Lei, L-9746 Drauffelt, Staatszugehörigkeit: L
Hengen, Christian, 29, um Knapp, L-9753 Heinerscheid, Staatszugehörigkeit: L
Hoeser, Georges, 77, Grand-rue, L-3313 Bergem, Staatszugehörigkeit: L
Houtmann, Jos, 12, an Uerbech, L-7418 Buschdorf, Staatszugehörigkeit: L
Jacobs, Francis, 12, Hauptstrooss, L-9757 Kalborn, Staatszugehörigkeit: L
Kaes, Jean-Paul, 19, Haaptstrooss, L-9835 Hoscheid-Dickt, Staatszugehörigkeit: L
Kaes-Wagener, Marie-Anne, 19, Haaptstrooss, L-9835 Hoscheid-Dickt, Staatszugehörigkeit: L
Kass, Tom, 1, rue Bildchen, L-7518 Rollingen, Staatszugehörigkeit: L
Kleer, Mario, 22, rue du Halt, L-8715 Everlange, Staatszugehörigkeit: L
Kox, Henri, 37, rue Neuve, L-5560 Remich, Staatszugehörigkeit: L
Majerus, Roland, 1, cité Princesse Amélie, L-7262 Helmsange, Staatszugehörigkeit: L
Margue, Charel, 34, rue de Fischbach, L-7447 Lintgen, Staatszugehörigkeit: L
Mathieu, Christian, Maison 95, L-9645 Derenbach, Staatszugehörigkeit: L
Meyers, Guy, 2, rue de Koerich, L-8399 Wandhaff, Staatszugehörigkeit: L
Moes, Georges, Uhlandstrasse, 8, D-34119 Kassel, Staatszugehörigkeit: L
Noesen-Steiger, Daniela, 16, am Moul, L-7418 Buschdorf, Staatszugehörigkeit: D
Schanck, Änder, 17, Hualewee, L-9755 Hupperdange, Staatszugehörigkeit: L
Schanck, Jos, 10, Duarrefstrooss, L-9755 Hupperdingen, Staatszugehörigkeit: L
Schmit, Pierre, 12, cité au Bois, L-6250 Scheidgen, Staatszugehörigkeit: L
Schwarz, Claude, 1, rue Hiehl, L-8715 Everlange, Staatszugehörigkeit: L
Siebenaler, Fräns, 12, rue Neuve, L-9188 Vichten, Staatszugehörigkeit: L
Staudenmayer, Anja, 1, rue Bildchen, L-7518 Rollingen, Staatszugehörigkeit: D
Thiel, Marc, 10, om Eer, L-6850 Manternach, Staatszugehörigkeit: L
Van Westrop, Adri, 4B, rue d'Olingen, L-6832 Betzdorf, Staatszugehörigkeit: L
gegründet.

I. Name, Sitz, Eintragung

Art. 1. Der Verein führt den Namen: Institut fir biologesch Landwirtschaft an Agrarkultur Luxemburg a.s.b.l. (Abkürzung: IBLA Luxemburg).

Art. 2. Sitz des Vereins ist Munsbach (OIKOPOLIS, 13, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach).

II. Zweck, Aufgaben, Dauer, Gemeinnützigkeit

Art. 3. Der Verein sieht Zweck und Ziel seiner Bestrebungen in der Forschung, Beratung, Ausbildung und Kommunikation zu Themen der biologischen Landwirtschaft und Agrarkultur.

Art. 4. Der Satzungszweck wird insbesondere verwirklicht durch:

- Erforschung und Entwicklung praktischer Methoden der biologischen und biologisch-dynamischen Landwirtschaft; dabei werden ernährungsphysiologische, ökologische und sozialökonomische Gesichtspunkte berücksichtigt,
- Erforschung gesellschaftsrelevanter Aspekte der Landwirtschaft,
- Betreiben einer Beratungsstelle für landwirtschaftliche Betriebe und öffentliche Körperschaften, mit dem Ziel, der biologischen und biologisch-dynamischen Landwirtschaft die ihr zustehende Bedeutung zu verschaffen,
- Förderung der Aufklärung der Produzenten und Konsumenten über biologische und biologisch-dynamische Landwirtschaft sowie Förderung der Zusammenarbeit zwischen Produzenten, Handel und Konsumenten,
- Förderung der Ausbildung in der biologischen und biologisch-dynamischen Landwirtschaft an den Ausbildungs- und Weiterbildungsstätten in Luxemburg.

Art. 5. Die Dauer des Vereins ist unbegrenzt; die Mindestzahl der Mitglieder beträgt fünf.

Art. 6. Der Verein verfolgt ausschließlich gemeinnützige Ziele.

III. Mitgliedschaft, Aufnahme, Austritt, Ausschluss, Einspruch, Mitgliedsbeitrag

Art. 7. Dem Verein können Personen beitreten, die an seinen Zielen interessiert sind, ihn ideell und finanziell unterstützen möchten oder an der Gestaltung seiner Arbeit aktiv mitwirken wollen. Die Verenegung fir biologesche Landbau Lëtzebuerg a.s.b.l. (bioLABEL), der Veräin fir biologesch-dynamesch Landwirtschaft a.s.b.l. Demeter-Bond Lëtzebuerg, und das Forschungsinstitut für biologischen Landbau (FiBL) Schweiz sind Hauptgründungsmitglieder. Die beiden erstgenannten geben Mandate an je zwei Repräsentanten, je einer davon muss Produzent sein. Das FiBL Schweiz mandatiert eine Person.

Art. 8. Die Aufnahme ist schriftlich zu beantragen. Über die Aufnahme entscheidet der Vorstand.

Art. 9. Der Austritt aus dem Verein ist jederzeit durch eine schriftliche Mitteilung an den Verein möglich.

Art. 10. Bei Vorliegen gewichtiger Gründe (z.B. bewußte Zuwiderhandlung gegen den Vereinszweck, Verzug der Beitragszahlungen trotz Mahnung) kann der Vorstand des Vereins den Ausschluss eines Mitgliedes beschließen.

Art. 11. Bei Ablehnung des Aufnahmegesuchs oder bei Ausschluss durch den Vorstand kann bei der Mitgliederversammlung Einspruch erhoben werden. Letztere trifft die entgeltige Entscheidung. Das ausscheidende Mitglied kann keine Mitgliedsbeiträge zurückfordern.

Art. 12. Die Höhe des jährlichen Mitgliederbeitrags wird auf Vorschlag des Vorstands von der Mitgliederversammlung festgesetzt und darf 200 Euro nicht überschreiten.

IV. Organe des Vereins

IV.1. Die Mitgliederversammlung

Art. 13. Einmal jährlich findet eine ordentliche Mitgliederversammlung statt. Die Einladung hierzu muss mindestens 14 Tage vorher unter Bekanntgabe der Tagesordnung durch den Vorstand erfolgen, wobei das Datum des Poststempels entscheidend ist.

Art. 14. Eine außerordentliche Mitgliederversammlung ist einzuberufen, wenn mindestens ein Viertel der Mitglieder dies beantragt, oder der Vorstand es für notwendig erachtet.

Art. 15. Die Mitgliederversammlung beschließt insbesondere über folgende Punkte: Satzungsänderungen, Auflösung des Vereins, Ernennung und Abberufung des Vorstands, Wahl der Kassenrevision, Genehmigung des Kassenberichtes, Genehmigung des Jahresberichtes, Entlastung des Vorstandes, Festsetzung des Mitgliederbeitrags, gegebenenfalls Ausschlüsse.

Art. 16. Weitere Anträge zur Tagesordnung müssen 8 Tage vor der Versammlung schriftlich beim Vorstand eingereicht werden. Verspätete Anträge können in die Tagesordnung aufgenommen werden, wenn mindestens ein Drittel der anwesenden Mitglieder der Dringlichkeit zustimmt. Die Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden Mitglieder gefasst. Bei Stimmgleichheit gibt die Stimme des jeweiligen Versammlungsleiters den Ausschlag. Beschlüsse über den Ausschluss von Mitgliedern müssen in der Tagesordnung angekündigt sein und bedürfen einer Mehrheit von zwei Drittel der anwesenden Mitglieder.

Art. 17. Ein Mitglied des Vorstands leitet die Mitgliederversammlung. Über jede Versammlung ist ein Protokoll zu führen, das am Sitz des Vereins den Mitgliedern zur Verfügung steht.

IV.2. Der Vorstand

Art. 18. Der Vorstand besteht mindestens aus drei, höchstens aus elf Mitgliedern, die von der Mitgliederversammlung gewählt werden.

Art. 19. Die Wahl der Vorstandsmitglieder erfolgt auf 3 Jahre. Bei der jährlichen Mitgliederversammlung scheidet 1/3 freiwillig wegen Ablauf des Mandats oder durch Los aus.

Art. 20. Die ausscheidenden Mitglieder können wiedergewählt werden. Sie können ohne weiteres bei den nächsten Wahlen kandidieren.

Art. 21. Neue Kandidaturen müssen schriftlich 4 Tage vor der Versammlung beim Vorstand eingereicht werden.

Art. 22. In der ersten Vorstandssitzung nach der Mitgliederversammlung betraut der Vorstand eines oder mehrere seiner Mitglieder mit den Vorstandsfunktionen. Es kann ein dem Vorstand gegenüber verantwortlicher Geschäftsführer eingesetzt werden.

Art. 23. Der Vorstand ist beschlussfähig, wenn wenigstens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend ist. Für die Entscheidungen genügt die einfache Mehrheit.

IV.3. Die Kassenrevision

Art. 24. Die Kassenrevision wird von der Mitgliederversammlung jeweils für drei Jahre gewählt. Wiederwahl ist möglich.

Die Kassenrevisoren können eine oder mehrere natürliche Personen oder eine juristische Person sein. Die Kassenrevisoren dürfen nicht dem Vorstand angehören.

Art. 25. Die Kassenrevision prüft die Jahresrechnung und erstattet der Mitgliederversammlung ihren Bericht. Sie ist berechtigt eine Sitzung des Vorstandes oder der Mitgliederversammlung einzuberufen.

V. Geschäftsjahr

Art. 26. Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

VI. Satzungsänderung und Auflösung des Vereins

Art. 27. Beschlüsse der Mitgliederversammlung über Satzungsänderungen sowie über die Auflösung des Vereins bedürfen einer Dreiviertelmehrheit der anwesenden Mitglieder. Der Antrag muß auf der Einladung mitgeteilt werden. Auf dieser Versammlung müssen zwei Drittel der zahlenden Mitglieder anwesend sein; andernfalls ist eine neue Mitgliederversammlung innerhalb eines Monats einzuberufen. Diese zweite Mitgliederversammlung beschließt ohne Rücksicht auf die Zahl der Anwesenden.

Art. 28. Bei der Auflösung des Vereins oder bei Wegfall seines bisherigen Zwecks fällt das Vermögen an eine zu bestimmende Vereinigung mit ähnlicher Zielsetzung.

Pour copie conforme

Signature

Référence de publication: 2008048548/603/143.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07507. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Acaju Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 56.820.

Extrait des résolutions adoptées en date du 29 janvier 2008, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société

Monsieur Christophe ANTINORI a démissionné de son poste d'Administrateur de la Société avec effet au 29 janvier 2008.

Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 29 janvier 2008, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACAJU INVESTMENTS S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008050375/1211/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04201. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Solferino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 70.989.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOLFERINO S.A.

Cristophe BLONDEAU

Administrateur

Référence de publication: 2008049795/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02093. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Priory Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.060.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "PRIORY HOLDING S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 109.060), a société anonyme holding having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, incorporated following a notarial deed enacted on 30 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1228 of 18 November 2005 (the "Company").

The Articles of Association of the Company have not been amended since then.

The meeting is declared open and is presided by Mr Andri V. SIGURDSSON, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frédéric PAGET, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Doriane ROSSIGNOL, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requires the notary to act and the meeting agrees:

- that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these Minutes and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the board of the meeting;

- that pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements;

- that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1.- To amend the Company's tax status from the tax status governed by the law of 31 July 1929 on the tax status of holding companies to the tax status of a so-called société en participations financières - SOPARFI, to amend the Company's corporate object and thus article two (2) of the Company's articles of incorporation in order to reflect the change of the Company's tax status and to resolve that article two (2) of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

" **Art. 2. Object.** The purposes of the company are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a "Société de Participations Financières".

2.- To increase the current authorised capital up to five million euro (5,000,000.- EUR) to be divided into fifty thousand (50,000) shares, each having a par value of one hundred euro (100.- EUR) and to amend article three (3) of the Company's Articles of Incorporation accordingly;

3.- To cancel the second last paragraph of Article six (6) of the Company's Articles of Incorporation;

4.- To amend article thirteen (13) of the Company's Articles of Incorporation to read as follows:

"All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies".

After duly considering the items on the agenda, the meeting unanimously resolves:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the Company's tax status from the tax status governed by the law of 31 July 1929 on the tax status of holding companies to the tax status of a so-called société en participations financières - SOPARFI and to amend the Company's corporate object and thus article two (2) and thirteen (13) of the Company's articles of incorporation in order to reflect the change of the Company's tax status and further resolves that article two (2) and thirteen (13) of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

" **Art. 2.** The purposes of the company are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a "Société de Participations Financières".

" **Art. 13.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies".

Second resolution

The extraordinary general meeting decides to increase the current authorised capital up to five million Euro (5,000,000.- EUR) to be divided into fifty thousand (50,000) shares, each having a par value of one hundred Euro (100.- EUR) and to amend article 3 of the Company's Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 3.** The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The authorized capital is fixed at five million Euro (5,000,000.- EUR) to be divided into fifty thousand (50,000) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The Board of Directors of the Company is authorized and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorization by a general meeting of shareholders within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed dated 23 January 2008 in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" for any authorized shares which have not yet been subscribed and which the Board of Directors has not agreed upon to any subscription at that time; the Board shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.

The Board is hereby authorized and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective the increase of capital, as authorized, Article three of the Articles of Incorporation should be amended so as to reflect the result of such action; the Board should take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

In connection with this authorization to increase the capital and in compliance with the article 32-3 (5) of the Law on commercial companies, the Board of Directors of the Company is authorized to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years."

Third resolution

The extraordinary general meeting decides to cancel the second last paragraph of Article six (6) of the Company's Articles of Incorporation.

There being no further business, the meeting is thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "PRIORY HOLDING S.A.", (R.C. Luxembourg, section B numéro 109.060), une société anonyme holding, ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1228 du 18 novembre 2005, (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Andri V. SIGURDSSON, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric PAGET, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Doriane ROSSIGNOL, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter et l'assemblée reconnaît:

- que tous les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal et sera dûment signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau;

- qu'en vertu de la liste de présence, l'intégralité du capital social est présent ou représenté et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été avisés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, et acceptent de renoncer aux formalités de convocation;

- que la présente assemblée a été dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article deux (2) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières."

2.- Augmentation du capital autorisé existant de la Société jusqu'à concurrence d'un montant de cinq millions d'Euros (5.000.000, EUR) qui sera divisé en cinquante mille (50.000) actions ayant chacune une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) et décision de modifier l'article trois (3) des statuts de la Société en conséquence.

3.- Suppression de l'avant dernier alinéa de l'article six (6) des statuts de la Société;

4.- Modification de l'article treize (13) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales".

Après avoir dûment considéré l'ordre du jour, l'assemblée décide à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article deux (2) et de l'article treize (13) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour leur donner dorénavant la teneur suivante :

" **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières."

" **Art. 13.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales".

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital autorisé existant de la Société jusqu'à concurrence d'un montant de cinq millions d'Euros (5.000.000,- EUR) qui sera divisé en cinquante mille (50'000) actions ayant chacune une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) et décide de modifier l'article TROIS (3) des statuts de la Société en conséquence, lequel article trois (3) aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq millions d'Euros (5.000.000,- EUR) divisé en cinquante mille (50'000) actions ayant chacune une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR).

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 23 janvier 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide supprimer purement et simplement l'avant dernier alinéa de l'article six (6) des statuts de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. V. SIGURDSSON, F. PAGET, D. ROSSIGNOL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 janvier 2008. Relation: EAC/2008/1299. - Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008048057/239/215.

(080052562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 437.325,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.595.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 5 mars 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société:

- Monsieur James Arthur Rosenthal, né le 12 mai 1953 à New-York (USA), résidant au 1148, 5^e, Avenue, NY 10128 New-York, USA.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée Gérant de Catégorie B, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery (Inde), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance est donc composé comme suit à partir du 5 mars 2008:

- Monsieur Paul Anthony Galiano, Gérant de Catégorie A
- Madame Geraldine Copeland-Wright, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Jerry I Speyer, Gérant de Catégorie A
- Madame Katherine Farley, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Robert J Speyer, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Marcel Stephany, Gérant de Catégorie B
- Madame Joséphine Andonissamy, Gérant de Catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008049796/4170/34.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03459. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

TS Tour Esplanade Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 118.672.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 5 mars 2008 que la personne suivante a été nommée Gérant de Catégorie B, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery (Inde), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance est donc composé comme suit à partir du 5 mars 2008:

- Monsieur Paul Anthony Galiano, Gérant de Catégorie A
- Madame Geraldine Copeland-Wright, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Jerry I Speyer, Gérant de Catégorie A
- Madame Katherine Farley, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Robert J Speyer, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Marcel Stephany, Gérant de Catégorie B
- Madame Joséphine Andonissamy, Gérant de Catégorie B

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008049798/4170/29.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03461. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.188.325,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 113.347.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 5 mars 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société:

- Monsieur James Arthur Rosenthal, né le 12 mai 1953 à New-York (USA), résidant au 1148, 5^e, avenue, NY 10128 New-York, USA.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées Gérant de Catégorie A ou B, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

- Madame Barbara Ursula Wattenbach, née le 18 juin 1965 à South Euclid (Ohio, Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au Flat 2, 2nd Floor, 21 Summer Place, SW7 3EG Londres (Royaume-Uni), nommée Gérante de Catégorie A.

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery (Inde), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, nommée Gérante de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance est donc composé comme suit à partir du 5 mars 2008:

- Monsieur Paul Anthony Galiano, Gérant de Catégorie A
- Madame Geraldine Copeland-Wright, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Jerry I Speyer, Gérant de Catégorie A
- Madame Katherine Farley, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Robert J Speyer, Gérant de Catégorie A
- Madame Barbara Ursula Wattenbach, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Marcel Stephany, Gérant de Catégorie B

- Madame Joséphine Andonissamy, Gérant de Catégorie B
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008049801/4170/37.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03464. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

MENUISERIE & CONFORT Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 137.684.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le trois avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Patrick RICHARD, gérant administratif, demeurant à B-6762 Saint-Mard, 51 G, rue Léon Colleaux.

2.- Monsieur Vincent RICHARD, technico-commercial, demeurant à B-6760 Virton, 20, rue de Coloniaux.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la commercialisation en général, la fourniture, la pose et la vente de cheminées décoratives, de châssis en PVC, bois et aluminium, de tous types de vitrages simples ou isolants, les travaux d'aménagement, de maçonnerie, de finition et de décoration intérieure ainsi que la pose de parquets et planchers.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «MENUISERIE & CONFORT Lux S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Kehlen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Patrick RICHARD, gérant administratif, demeurant à B-6762 Saint-Mard, 51G, rue Léon Colleaux,	70
soixante-dix parts sociales	
2.- Monsieur Vincent RICHARD, technico-commercial, demeurant à B-6760 Virton, 20, rue de Coloniaux, trente	
parts sociales	30
Total cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant et en cas de pluralité de gérants par la co-signature obligatoire du gérant technique.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ neuf cents Euros (€ 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick RICHARD, gérant administratif, demeurant à B-6762 Saint-Mard, 51G, rue Léon Colleaux.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est établi à L-8287 Kehien, Zone Industrielle.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. RICHARD, V. RICHARD, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 4 avril 2008, Relation: ECH/2008/439. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500.- à 0,5% = €62,50.-.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 avril 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008050102/201/102.

(080054927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.025,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.391.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 5 mars 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société:

- Monsieur James Arthur Rosenthal, né le 12 mai 1953 à New-York (USA), résidant au 1148, 5è Avenue, NY 10128 New-York, USA.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée Gérant de Catégorie B, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery (Inde), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance est donc composé comme suit à partir du 5 mars 2008:

- Monsieur Paul Anthony Galiano, Gérant de Catégorie A
- Madame Geraldine Copeland-Wright, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Jerry I Speyer, Gérant de Catégorie A
- Madame Katherine Farley, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Robert J Speyer, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Marcel Stephany, Gérant de Catégorie B
- Madame Joséphine Andonissamy, Gérant de Catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008049802/4170/34.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03465. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Rancho Folklorico "OS LUSIADAS" Association sans but lucratif.

Siège social: L-3835 Schifflange, 11, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg F 7.454.

—
Article 24 à modifier comme suit svp:

En cas de dissolution de l'association, l'actif sera affecté après liquidation du passif à l'Office social de la Commune de Schifflange ou bien en faveur de l'association «Schëffleng hëlleft asbl».

Signature.

Référence de publication: 2008049805/5278/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04414. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Naxia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 83.224.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 20 décembre 2007
les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2008, à savoir:

Administrateurs:

Mr Herman R. W. Troskie
Mme Sonja Meyer
Mr Nicolas Dale

Commissaire aux comptes:

Mr Dirk Oppelaar

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008049806/631/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02670. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Jama Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 52.447.

Procès-verbal du conseil d'administration du 6 décembre 2007

Etaient présents ou représentés,

Monsieur André HERCK,

Monsieur Philippe TONDEUR,

Jama International Investment Company Guernsey Limited

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Axel de Thibault de Boesinghe «Fondé de pouvoir» en remplacement de Monsieur Christophe BACH.

Le conseil d'administration a chargé Monsieur Axel de Thibault de la gestion quotidienne de la société et cela avec signature exclusive.

Le 6 décembre 2007,

André HERCK / Philippe TONDEUR

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2008049807/1969/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02764. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Chandela (Management) G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 129.107.

—
EXTRAIT

Les adresses professionnelles des gérants de la société ont été modifiées comme suit:

- Monsieur David HEANEY, 3, rue Ami-Lullin, CH-1211 Genève, Suisse,
- Monsieur Martin PUGH, 3, rue Ami-Lullin, CH-1211 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHANDELA (MANAGEMENT) G.m.b.H.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050379/1211/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04213. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

LUX G-I, Guineu Immoables Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 49.218.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2008

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de:

1. renouveler le mandat des Administrateurs Ricardo Portabella, Sandra Pasti, Rafael Jimenez Lopez. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

2. confirmer Monsieur Ricardo Portabella dans ses fonctions de Président et Administrateur-délégué pour une période de un (1) an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

3. renouveler le mandat du réviseur d'entreprises HRT Révision S.A. pour la révision des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2008. Le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

GUINEU IMMOABLES Luxembourg SA (en abrégé LUX G-I), Société Anonyme

Sandra Pasti

Administrateur

Référence de publication: 2008049812/1466/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03229. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

LFPE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.488.

—
In the year two thousand and eight, on the twentieth of March.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

La Financière Patrimoniale d'Investissement, a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 128, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, in its capacity as sole shareholder of LFPE, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.488, incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary public residing in Luxembourg, on March 9, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 513 of April 3, 2007 (the Company), here represented by M^e Virginie BOUSSARD, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 17th, 2008 in Paris.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. La Financière Patrimoniale d'Investissement, a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 128, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder).

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five (125) shares, each with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) and fully paid up. The entire share capital of the Company is hereby represented.

III. The Sole Shareholder has adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company (the "Articles") which shall now read as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations.

The Company shall in particular be appointed as and act as the managing general partner of one or several partnership (s) including but not limited to any partnership limited by shares ("société en commandite par actions") organised as (i) an investment company in risk capital ("société d'investissement en capital à risque") subject to the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital or as (ii) a specialised investment fund ("fonds d'investissement spécialisé") subject to the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds.

The Company may carry out any commercial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private placement, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 16 of the Articles which shall now read as follows:

"**Art. 16.** Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Resolutions of the partners are adopted at a general meeting of partners (hereinafter the "General Meeting"). Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

The partners are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of the board of managers or any partners representing more than one-half of the share capital.

Written notice of any General Meeting is given to all partners at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

If all the partners are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

A partner may grant a written power of attorney to another person, whether or not a partner, in order to be represented at any General Meeting."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 17 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 17.** Except a higher majority as provided herein, resolutions to be adopted at General Meetings are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the partners are convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions are adopted at the General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a partner's commitment in the Company require the unanimous consent of the partners."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 21 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit of the Company are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company. The balance may be freely used by the partners. The balance is available for distribution by the general meeting of partners. The board of managers may distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the board of managers;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the partners within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the partners must refund the excess to the Company."

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing party, the proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La Financière Patrimoniale d'Investissement, une société de droit français, dont le siège social est au 128, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, en sa qualité d'associé unique de LFPE, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.488, constituée suivant acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 513 du 3 avril 2007 (la Société), ici représentée par M^e Virginie BOUSSARD, Avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 mars 2008 à Paris.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La Financière Patrimoniale d'Investissement, une société de droit français, dont le siège social est au 128, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, est le seul associé de la Société (l' "Associé Unique").

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et entièrement libérées. L'intégralité du capital social de la Société est ici représenté.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations.

La Société peut en particulier être désignée en tant que et agir en tant qu'associé gérant commandité d'une ou plusieurs sociétés en commandite y inclus, mais non limité à, des sociétés en commandite par actions organisée (i) comme société d'investissement en capital à risque en vertu de la loi du 15 juin 2004 sur la société d'investissement en capital à risque ou (ii) comme fonds d'investissement en vertu de la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés.

La Société peut entreprendre toute activité commerciale ou financière nécessaire à l'accomplissement de ses objets.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. La Société peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales, obligations et autres titres représentant des dettes ou créances. La Société peut prêter des fonds y compris les revenus de tous emprunts et/ou de tous autres titres représentant des dettes à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et accorder des sûretés à des tiers, pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier de l'article 16 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 16.** Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Les décisions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (ci-après l' "Assemblée Générale"). Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient ou représente.

Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative du conseil de gérance ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier de l'article 17 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 17.** A l'exception d'une majorité plus importante prévue dans ces Statuts, les décisions adoptées en Assemblée Générale ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

La modification des statuts requiert l'approbation de la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 21 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 21.** Cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est réservé pour l'établissement d'une réserve statutaire, jusqu'à ce que la réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le solde peut être librement utilisé par les associés. Le solde est disponible pour distribution par l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance peut distribuer des dividendes intérimaires à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société. "

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Boussard et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 mars 2008, LAC/2008/12997. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008050047/5770/194.

(080054966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Gan Eden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 97.066.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Romain LUTGEN

Administrateur

Référence de publication: 2008049837/268/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02845. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Gan Eden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 97.066.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Romain LUTGEN

Administrateur

Référence de publication: 2008049838/268/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03256. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Summer Spee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 109.256.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung
vom 11.02.2008 um 14.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Pierre SCHMIT als Verwaltungsratsmitglied, Jean PIRROTTE als Verwaltungsratsmitglied, Gabriele SCHNEIDER, ebenfalls als Verwaltungsratsmitglied, werden aus Ihren Ämtern abberufen.

2. DIRILOU SARL (RC B 103.248) als Aufsichtskommissar wird aus seinem Amt abberufen.

3. Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern wurden gewählt:

Fabrice BECQUER, 23, rue Vauban, L-2663 Luxembourg

Götz SCHÖBEL, Klosterstrasse, 29, D-06567 Bad Frankenhausen

Hiltrud LEHNEN, Burgweg, 2, D-54636 Idenheim

4. Zum neuen Aufsichtskommissar wurde gewählt:

LCG International AG, 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, RC Luxembourg B 86.354

5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Aufsichtskommissars enden am Tage der Generalversammlung, welche über das Geschäftsjahr 2013 befindet.

6. Der Sitz der Gesellschaft wird nach 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg verlegt.

Luxembourg, den 11. Februar 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008049839/1215/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01349. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Servais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 122.048.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

SERVAIS S.A., Société Anonyme

Sandra Pasti

Administrateur

Référence de publication: 2008049860/1471/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03236. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Lecomte & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.841.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008049863/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08735. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Arkansas Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 32.913.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008049869/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08739. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Baldita Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 32.639.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*BALDITA HOLDING S.A.**FIN-CONTROLE S.A.**Liquidateur**Signatures*

Référence de publication: 2008049874/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03000. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Euclid Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 24.357.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*EUCLID INVESTMENTS HOLDING S.A.**FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.**Director / Director, The Chairman of the Board**C. BITTERLICH / A. RENARD**Permanent representative / Permanent representative*

Référence de publication: 2008049875/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03009. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Baldita Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 32.639.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*BALDITA HOLDING S.A.**FIN-CONTROLE S.A.**Liquidateur**Signatures*

Référence de publication: 2008049876/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03002. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Nastasia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 32.951.

L'an deux mille huit, le dix mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «NASTASIA S.A.», établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 32.951.

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 285 du 18 août 1990. Les statuts furent modifiés par la suite par actes du même notaire en date du 12 février 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 302 du 05 août 1991 et en date du 02 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 92 du 26 février 1993, par un acte sous seing privé en date du 02 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.230 du 24 décembre 2001, et pour la dernière fois en date du 29 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 702 du 07 mai 2002.

La séance est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Maître Claude GEIBEN, maître en droit.

Monsieur le Président nomme secrétaire Madame Maria SUSCA RADOONA, employée privée.

L'assemblée élit scrutatrices Mademoiselle Anna LIMOSANI employée privée, et Mademoiselle Marie DOSSMANN, employée privée, tous les membres du bureau ayant comme adresse professionnelle L-2227, Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq EUR (25.- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000.- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires, tous présents ou représentés, restera annexée à la présente, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, qui ont été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la Société avant son terme et de la mettre en liquidation;

2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

3. Divers.

L'assemblée approuve l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle a été régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Monsieur le Président constate en outre que la présente assemblée représente la totalité de tous les actionnaires.

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation conformément aux articles 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Conformément à la loi, la Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à clôture de celle-ci.

Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention «société en liquidation».

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer un liquidateur unique en la personne de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, Avenue de la Porte-Neuve.

Troisième résolution

L'assemblée décide de:

(i) conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la Société en conformité avec ladite loi ainsi que;

(ii) fixer provisoirement les émoluments et rémunérations du liquidateur à 3.000,- € y non compris les frais effectivement avancés par lui.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont émis à sa charge, à raison de la présente assemblée générale, procédure de la liquidation, est évalué approximativement à la somme de mille deux cent cinquante (1.250,-) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-huit heures quinze.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Geiben, M. Susca Radogna, A. Limosani, M. Dossmann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2008. LAC/2008/11423. - Reçu douze euros (12.- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008050035/5770/70.

(080054627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

All-Sport International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.673.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALL-SPORT INTERNATIONAL HOLDING S.A.

O. OUDIN / B. PARMENTIER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008049878/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03005. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

European United Bakeries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.285.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN UNITED BAKERIES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008049882/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP02983. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Fiduciaire COFIGEST s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, Platinerei.

R.C.S. Luxembourg B 94.959.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 avril 2008.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Platinerei, 8, L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2008049883/2631/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2008, réf. DSO-CN00097. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080054343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Patrimonium Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.237.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

"Pour le Conseil d'Administration"

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

22-24, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Investment Fund Services

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008049911/7/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02873. - Reçu 106,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080054110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Per Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.115.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PER INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008049884/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP02986. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080054228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Olivinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9640 Boulaide, 34, rue Romaine.

R.C.S. Luxembourg B 96.215.

Le bilan au 31/12/20087 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 avril 2008.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Isabelle PHILIPIN

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Référence de publication: 2008049885/2631/15.

Enregistré à Diekirch, le 31 mars 2008, réf. DSO-CO00327. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080054346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

KA Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.114.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KA INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008049886/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP02987. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Doltan Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 134.336.

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "DOLTAN INVESTMENT S.A.", R.C.S. LUXEMBOURG No B 134336 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 73 du 11 janvier 2008.

La séance est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PEYRON, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, sans convocation préalable de l'actionnaire unique.

Ladite liste de présence, portant la signature de l'actionnaire unique représenté, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de deux cent dix-neuf mille euros (EUR 219.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), avec émission de deux mille cent quatre-vingt-dix (2.190) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Modifications afférentes de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté par apport en espèces d'un montant de deux cent dix-neuf mille euros (EUR 219.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à un montant de deux-cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), avec émission de deux mille cent quatre-vingt-dix (2.190) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Ladite augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée en espèces par l'actionnaire unique ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à deux-cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) divisé en deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune"

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-huit heures quinze.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, R. Thill, C. Peyron et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 3 avril 2008, LAC/2008/13741. — Reçu mille quatre-vingt-quinze euros Eur 0,5% = 1.095.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008050044/5770/59.

(080054899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

T.B.W. Express Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 20, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 96.742.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 avril 2008.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2008049887/2631/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2008, réf. DSO-CN00096. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080054349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Pico Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 19.115.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008049903/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00458. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

**Polish Delta Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Polish Delta Group S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.015.

In the year two thousand and eight, on the third day of March.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of the company "POLISH DELTA GROUP S.A.", with registered office at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 132.015, incorporated under the denomination Gamet Holdings S.A. pursuant to a deed of the undersigned notary on September 6, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2430 of October 26, 2007, and whose articles of incorporation have been modified by one deed of the undersigned notary on October 30, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2848 of December 8, 2007.

The meeting is opened at 2.30 p.m. with Mr Guy HORNICK, maître en sciences économiques, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, in the chair.

The chairman appoints as secretary Mrs Alexia UHL, juriste, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

I.- That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxyholders, shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

III.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Transformation of the company by conversion of its form from a joint stock company into a limited liability company.
2. Change of the company's denomination from POLISH DELTA GROUP S.A. into POLISH DELTA GROUP S.à r.l.
3. Acknowledgment and acceptance that the 31,000 shares, each with a nominal value of EUR 1 shall be replaced by 31,000 corporate units, each with a nominal value of EUR 1.
4. Complete updating of the by-laws in order to adapt them to the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg controlling the limited liability companies.
5. Acceptance of the resignation of the directors and of the statutory auditor and discharge for the exercise of their mandate ending on the date of the present general meeting.
6. Appointment of a board of managers for an undetermined period:

Class A Manager:

- Mr Tadeusz GALKOWSKI, chief financial officer, residing in Financial Center, Emilii Plater 53, 00-113, Warsaw, Poland

Class B Managers:

- Mr Guy HORNICK, maître en sciences économiques, with professional address in 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Mr Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, with professional address in 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

After deliberation, the following resolutions are taken by unanimous vote:

First resolution

The meeting decides to transform the company by conversion of its form from a joint stock company into a limited liability company and subsequently to change the company's denomination from POLISH DELTA GROUP S.A. into POLISH DELTA GROUP S.à r.l.

Second resolution

The meeting decides to acknowledge and accept that the 31,000 shares, each with a nominal value of EUR 1 shall be replaced by 31,000 corporate units, each with a nominal value of EUR 1. The 31,000 corporate units shall be held by the sole member PEF V INVESTMENTS HOLDINGS S.à r.l.

Third resolution

The meeting decides to fully restate the articles of incorporation in order to adapt them to the provisions of section XII of the law of August 10, 1915, as amended, regarding the limited liability companies, so as to read henceforth as follows:

Art. 1. There exists a limited liability company which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

The name of the company is "POLISH DELTA GROUP S.à r.l."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into thirty-one thousand (31,000) corporate units with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate units transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate units transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by two managers or more who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members. They may be appointed either as Class A or Class B managers.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one Class A and one Class B manager or by the individual signature of the delegate of the board of managers acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of incorporation, the members refer to the relevant legislation

Discharge to the directors and to the statutory auditor and discharge for the exercise of their mandate ending on the date of the present general meeting.

Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current directors and of the statutory auditor of the company and to grant full and entire discharge to them for the execution of their mandate ending with the current general meeting.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint the following persons as members of the board of managers for an undetermined period:

Class A Manager:

- Mr Tadeusz GALKOWSKI, chief financial officer, residing in Financial Center, Emilii Plater 53, 00-113, Warsaw, Poland.

Class B Managers:

- Mr Guy HORNICK, maître en sciences économiques, with professional address in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Mr Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, with professional address in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 2,500.00.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

The document having been read to the appearing parties, the said parties appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois mars.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "POLISH DELTA GROUP S.A.", avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 132.015, constituée sous la dénomination Gamet Holdings S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2430 du 26 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2848 du 8 décembre 2007.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée sans convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transformation de la Société de sa forme actuelle de société anonyme en société à responsabilité limitée.
2. Changement de la dénomination de la société de POLISH DELTA GROUP S.A. en POLISH DELTA GROUP S.à r.l.
3. Reconnaissance et acceptation que les 31.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1 chacune sont remplacées par 31.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 chacune.
4. Refonte complète des statuts pour les adapter aux lois du Grand-Duché de Luxembourg concernant les sociétés à responsabilité limitée.
5. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et décharge à leur accorder pour l'exercice de leur mandat prenant fin à la date de la présente assemblée générale.
6. Nomination d'un conseil de gérance pour une période indéterminée.

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Tadeusz GALKOWSKI, chief financial officer, demeurant à Financial Center, Emilii Plater 53, 00-113, Varsovie, Pologne.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société de sa forme actuelle de société anonyme en société à responsabilité limitée, et de modifier en conséquence la dénomination de la société de POLISH DELTA GROUP S.A. en POLISH DELTA GROUP S.à r.l.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de reconnaître et d'accepter que les 31.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1 chacune sont remplacées par 31.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 chacune. Les 31.000 parts sociales sont détenues par l'associée unique PEF V INVESTMENTS HOLDINGS S.à r.l.

Troisième résolution

L'assemblée décide la refonte complète des statuts pour les adapter aux dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés à responsabilité limitée, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La société prend la dénomination de "POLISH DELTA GROUP S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins les soixante-quinze pourcent du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les soixante-quinze pourcent des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption qu'ils doivent exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est gérée par deux gérants ou plus, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés. Ils peuvent être nommés comme gérants de catégorie A ou gérants de catégorie B

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil des gérants dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuels et du commissaire aux comptes et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat prenant fin à la date de la présente assemblée générale.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme membres du conseil de gérance pour une période indéterminée.

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Tadeusz GALKOWSKI, chief financial officer, demeurant à Financial Center, Emilii Plater 53, 00-113, Varsovie, Pologne.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

52736

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 2.500,00.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Guy HORNICK, Alexia UHL, Philippe PONSARD et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2008. LAC / 2008 / 9526. - Reçu 12,- € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008050033/7241/295.

(080055146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Trait d'Esprit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.525.

Le bilan au 31/12/2006 et l'annexe au bilan au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008049904/1330/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05571C. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

LaSalle Torius S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.994.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of March.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"LaSalle Asia Opportunity III S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129090, here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal assistant, residing professionally at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 25th March 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "LaSalle Torius S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136994, incorporated pursuant to a notarial deed on February 29, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of twelve thousand eighty US Dollars (USD 12,080.-) so as to raise it from its current amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) up to thirty-two thousand eighty US Dollars (USD 32,080.-) through the issue of one hundred and fifty-one (151) shares, having a nominal value of eighty US Dollars (USD 80.-) each.

The new shares are to be subscribed by "LaSalle Asia Opportunity III S.à r.l.", prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by "LaSalle Asia Opportunity III S.à r.l." against the Company for a total amount of twelve thousand one hundred and thirty-seven US Dollars (USD 12,137.-). The amount of twelve thousand eighty US Dollars (USD 12,080.-) of the Contribution is to be allocated to the share capital, the amount of fifty-seven US Dollars (USD 57.-) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 8 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 8. first paragraph.** The Company's share capital is set at thirty-two thousand eighty US Dollars (USD 32,080,-) represented by four hundred one (401) shares with a par value of eighty US dollars (USD 80.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand seven hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«LaSalle Asia Opportunity III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129090,

ici représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 mars 2008.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de «LaSalle Torius S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136994, constituée selon un acte notarié en date du 29 février 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze mille quatre-vingts US Dollars (USD 12.080,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) jusqu'à trente-deux mille quatre-vingts US Dollars (USD 32.080,-) par l'émission de cent cinquante et une (151) parts sociales d'une valeur de quatre-vingts US Dollars (USD 80,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par «LaSalle Asia Opportunity III S.à r.l.», prénommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par «LaSalle Asia Opportunity III S.à r.l.» contre la Société pour un montant total de douze mille cent trente-sept US Dollars (USD 12.137,-). Du montant de l'apport, le montant de douze mille quatre-vingts US Dollars (USD 12.080,-) sera alloué au capital social et le montant de cinquante-sept US Dollars (USD 57,-) sera alloué au compte de la prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. premier alinéa.** Le capital social est fixé à la somme trente-deux mille quatre-vingts US Dollars (USD 32.080,-) représentée par quatre cent une (401) parts sociales d'une valeur de quatre-vingts US Dollars (USD 80,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille sept cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 avril 2008, Relation: EAC/2008/4485. — Reçu trente-huit Euros quarante-neuf Cents (7.698,89.- à 0,5 % = 38,49 EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 07 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008050048/239/95.

(080055077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

El Dolce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 6, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 103.782.

Le bilan au 31/12/ 2007 et l'annexe au bilan au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008049905/1399/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00547. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Luxembourg Patent Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 41.581.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008049906/3242/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02709. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

EPF Pleyel S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. EPF Holdings 11 S.à r.l.).

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.926.

In the year two thousand and eight, the twentieth day of March.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice-President, residing in Luxembourg, by virtue of a board resolution taken on March 7, 2008, a copy of which will remain annexed.

Such appearing party is the sole partner of "EPF Holdings 11 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 128.926 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned on 8 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1556 on 25 July 2007. The articles of incorporation have been modified by the undersigned notary on 17 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2764 on 31 November 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from EPF Holdings 11 S.à r.l. to EPF Pleyel S.à r.l.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company to reflect such name change so that article 1 shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Form, Corporate Name.** There exists under the name of "EPF Pleyel S.à r.l." (hereinafter referred to as the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter the Articles)."

Third resolution

The Sole Shareholder empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg to see on behalf of the Company to any formalities in connection with the resolutions above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

«JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice-President, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un conseil de gérance tenu le 7 mars 2008, dont une copie restera annexée.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de «EPF Holdings 11 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.926, constituée le 8 juin 2007 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1556 du 25 juillet 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 2764 du 30 novembre 2007.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de EPF Holdings 11 S.à r.l. en EPF Pleyel S.à r.l.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société en vue de refléter la première résolution ci-dessous, de sorte que l'article 1^{er} aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de "EPF Pleyel S.à r.l." (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement

par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts)."

Troisième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat de Allen & Overy Luxembourg d'accomplir pour le compte de la Société toute formalité relative aux résolutions ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J.C. EHLINGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 mars 2008. Relation: EAC/2008/4222. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 AVRIL 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008050032/239/82.

(080055117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Stopfill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 48.458.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008049908/3242/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02779. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080053950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

CEODEUX SERVIttec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 43.595.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008049909/3242/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02745. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080053956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Tiger Holding Four Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.430.

In the year two thousand eight, on the tenth of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Four Parent S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph

II, incorporated by deed enacted on March 7, 2007, amended by deed enacted on November 16, 2008, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 125 430.

The meeting is opened at 9.00 am and presided by Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich. The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of a new class of redeemable shares being class N redeemable shares.
2. Increase of the corporate capital by an amount of 200,130.- USD (two hundred thousand one hundred thirty United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 5,075,945.- USD (five million seventy-five thousand nine hundred forty-five United States Dollars) to 5,276,075.- USD (five million two hundred seventy six thousand seventy five United States Dollars) by the issue of 5,718 (five thousand seven hundred eighteen) new redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.
3. Amendment of articles 8.1 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to create a new class of redeemable shares being class N redeemable shares.

Second resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 200,130.-USD (two hundred thousand one hundred thirty United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 5,075,945.- USD (five million seventy five thousand nine hundred forty five United States Dollars) to 5,276,075.- USD (five million two hundred seventy six thousand seventy five United States Dollars) by the issue of 5,718 (five thousand seven hundred eighteen) new redeemable shares of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash, by contribution in cash as follows: 4,203 (four thousand two hundred three) additional redeemable shares of class J, 75 (seventy five) additional redeemable shares of class L and 1,440 (one thousand four hundred forty) new redeemable shares of N.

Third resolution

The shareholders, after having stated that two of the shareholders have surrendered their preferential subscription right in relation to the additional redeemable shares of class L, unanimously resolve to accept the subscription of the 5,718 (five thousand seven hundred eighteen) new redeemable shares as follows:

	Shares
<i>Class J shares</i>	
Tiger Global PIP IV, L.P.	3 994
Lee Fixel	51
Scott Shleifer	79
Feroz Dewan	79
Totals:	4203
<i>Class L shares</i>	
Tiger Global PIP IV, L.P.	71
Lee Fixel	4
Totals:	75
<i>Class N shares</i>	
Tiger Global PIP IV, L.P.	1 368
Lee Fixel	24
Scott Shleifer	24
Feroz Dewan	24
Totals:	1 440
Total:	5718

Intervention - Subscription - Payment

- Tiger Global Private Investment Partners IV, L.P., (here-above and hereafter called "Tiger Global PIP IV, L.P.") a Cayman Islands limited partnership, acting through its general partner Tiger Global PIP Performance IV, L.P., acting through

its general partner Tiger Global PIP Management IV, Ltd., all having their registered office at c/o Turner & Roulstone Management Ltd., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registration number TU-18459.

- Lee Fixel, company director, with professional address at 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA.

- Scott Shleifer, company director, with professional address at 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA.

- Feroz Dewan, company director, with professional address at 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA.

Here all represented by Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of proxies;

Declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Class J shares	Shares	USD
Tiger Global PIP IV, L.P.	3 994	139 790
Lee Fixel	51	1 785
Scott Shleifer	79	2 765
Feroz Dewan	79	2 765
Totals:	4203	147 105
Class L shares	Shares	USD
Tiger Global PIP IV, L.P.	71	2 485
Lee Fixel	4	140
Totals:	75	2 625
Class N shares	Shares	USD
Tiger Global PIP IV, L.P.	1 368	47 880
Lee Fixel	24	840
Scott Shleifer	24	840
Feroz Dewan	24	840
Totals:	1 440	50 400
Total:	5718	\$ 200 130

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 200,130.- USD (two hundred thousand one hundred thirty United States Dollars), as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

The meeting decides to amend articles 8.1 of the articles of association as follows:

"8.1. The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 5,276,075.- USD (five million two hundred seventy six thousand seventy five United States Dollars) represented by 20,693 (twenty thousand six hundred ninety three) redeemable shares of class A, 1 597 (one thousand five hundred ninety seven) redeemable shares of class B, 1,528 (one thousand five hundred twenty eight) redeemable shares of class C, 1 888 (one thousand eight hundred eighty eight) redeemable shares of class D, 39,116 (thirty-nine thousand one hundred sixteen) redeemable shares of class E, 1,771 (one thousand seven hundred seventy one) redeemable shares of class F, 3,746 (three thousand seven hundred forty six) redeemable shares of class G, 1,539 (one thousand five hundred thirty nine) redeemable shares of class H, 11,269 (eleven thousand two hundred sixty nine) redeemable shares of class I, 8,112 (eight thousand one hundred twelve) redeemable shares of class J, 19,743 (nineteen thousand seven hundred forty three) redeemable shares of class K, 7,455 (seven thousand four hundred fifty five) redeemable shares of class L, 30,848 (thirty thousand eight hundred forty eight) redeemable shares of class M and 1,440 (one thousand four hundred forty) redeemable shares of class N, of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand five hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 9.30 am.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Tiger Holding Four Parent S.à. r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 7 mars 2007, les statuts ont été modifiés le 16 novembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 125 430.

L'assemblée est ouverte à 9 heures et présidée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Création d'une nouvelle classe de parts sociales rachetables étant la classe N de parts sociales rachetables.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 200.130,-USD (deux cent mille cent trente Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 5.075.945.-USD (cinq millions soixante quinze mille neuf cent quarante cinq Dollars US) à 5.276.075.-USD (cinq millions deux cent soixante seize mille soixante quinze Dollars US) par l'émission de 5.718 (cinq mille sept cent dix huit) nouvelles parts sociales rachetables d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

3.- Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts sociales rachetables étant la classe N de parts sociales rachetables.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 200.130,- USD (deux cent mille cent trente Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 5.075.945,- USD (cinq millions soixante quinze mille neuf cent quarante cinq Dollars US) à 5.276.075,- USD (cinq millions deux cent soixante seize mille soixante quinze Dollars US) par l'émission de 5.718 (cinq mille sept cent dix huit) nouvelles parts sociales rachetables d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire comme suit : 4.203 (quatre mille deux cent trois) parts sociales rachetables supplémentaires de classe J, 75 (soixante-quinze) parts sociales rachetables supplémentaires de classe L et 1.440 (mille quatre cent quarante) nouvelles parts sociales rachetables de classe N.

Troisième résolution

Après avoir pris acte du fait que deux actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription concernant les parts sociales rachetables supplémentaires de classe L, l'assemblée décide d'admettre à la souscription les 5.718 (cinq mille sept cent dix huit) nouvelles parts sociales rachetables comme suit :

Parts sociales de classe J	
Tiger Global PIP IV, L.P.	3 994
Lee Fixel	51
Scott Shleifer	79
Feroz Dewan	79
Total:	4203
Parts sociales de classe L	
Tiger Global PIP IV, L.P.	71
Lee Fixel	4
Total:	75
Parts sociales de classe N	
Tiger Global PIP IV, L.P.	1 368
Lee Fixel	24

Scott Shleifer	24
Feroz Dewan	24
Total:	1 440
Total:	5718

Intervention - Souscription - Paiement

- Tiger Global Private Investment Partners IV, L.P., (ci-dessus et ci-dessous dénommé «Tiger Global PIP IV, L.P.») un Limited Partnership des Cayman Islands, représenté par son "general partner" Tiger Global PIP Performance IV, L.P., représenté par son "general partner" Tiger Global PIP Management IV, Ltd., tous ayant leur siège social à Turner & Roulstone Management Ltd., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, numéro TU-18459.

- Lee Fixel, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA.

- Scott Shleifer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA.

- Feroz Dewan, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA.

Tous représentés par Maître Catherine Desso, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, suivant des procurations sous seing privé, ont déclaré souscrire 5.718 (cinq mille sept cent dix huit) nouvelles parts sociales rachetables, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

Parts sociales de classe J	USD	
Tiger Global PIP IV, L.P.	3 994	139 790
Lee Fixel	51	1 785
Scott Shleifer	79	2 765
Feroz Dewan	79	2 765
Total:	4203	147 105
Parts sociales de classe L	USD	
Tiger Global PIP IV, L.P.	71	2 485
Lee Fixel	4	140
Total:	75	2 625
Parts sociales de classe N	USD	
Tiger Global PIP IV, L.P.	1 368	47 880
Lee Fixel	24	840
Scott Shleifer	24	840
Feroz Dewan	24	840
Total:	1 440	50 400
Total:	5718	\$ 200 130

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 200.130,- USD (deux cent mille cent trente Dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 8.1 des statuts comme suit:

«8.1. Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 5.276.075,- USD (cinq millions deux cent soixante seize mille soixante quinze Dollars US), représenté par 20.693 (vingt mille six cent quatre vingt treize) parts sociales rachetables de classe A, 1.597 (mille cinq cent quatre vingt dix sept) parts sociales rachetables de classe B, 1.528 (mille cinq cent vingt huit) parts sociales rachetables de classe C, 1.888 (mille huit cent quatre vingt huit) parts sociales rachetables de classe D, 39.116 (trente neuf mille cent seize) parts sociales rachetables de classe E, 1.771 (mille sept cent soixante et onze) parts sociales rachetables de classe F, 3.746 (trois mille sept cent quarante six) parts sociales rachetables de classe G, 1.539 (mille cinq cent trente neuf) parts sociales rachetables de classe H, 11.269 (one mille deux cent soixante neuf) parts sociales rachetables de classe I, 8.112 (huit mille cent douze) parts sociales rachetables de classe J, 19.743 (dix neuf mille sept cent quarante trois) parts sociales rachetables de classe K, 7.455 (sept mille quatre cent cinquante cinq) parts sociales rachetables de classe L, 30.848 (trente mille huit cent quarante huit) parts sociales rachetables de classe M et 1.440 (mille quatre cent quarante) parts sociales rachetables de classe N, ayant une valeur nominal de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune.»

52745

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 mars 2008, Relation : LAC/2008/10481 — Reçu six cent cinquante-deux euros et trente et un cents (652,31 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 MARS 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008050053/211/244.

(080055069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

ROTAREX TOOLtec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 43.608.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008049910/3242/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02746. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

**EPF Market Centre Taunton S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EPF Holdings 16 S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.029.

In the year two thousand and eight, the twentieth day of March.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice-President, residing in Luxembourg, by virtue of a board resolution taken on March 7, 2008, a copy of which will remain annexed.

Such appearing party is the sole partner of "EPF Holdings 16 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 134.029 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned on 30 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3017 on 29 December 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from EPF Holdings 16 S.à r.l. to EPF Market Centre Taunton S.à r.l.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company to reflect such name change so that article 1 shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Form, Corporate Name.** There exists under the name of "EPF Market Centre Taunton S.à r.l." (hereinafter referred to as the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter the Articles)."

Third resolution

The Sole Shareholder empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg to see on behalf of the Company to any formalities in connection with the resolutions above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

«JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice-Président, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un conseil de gérance tenu le 7 mars 2008, dont une copie restera annexée.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de «EPF Holdings 16 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134029, constituée le 30 novembre 2007 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 3017 du 29 décembre 2007.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de EPF Holdings 16 S.à r.l. en EPF Market Centre Taunton S.à r.l.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société en vue de refléter la première résolution ci-dessous, de sorte que l'article 1^{er} aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Nom et Durée.**

Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de «EPF Market Centre Taunton S.à r.l.» (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts)."

Troisième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat de Allen & Overy Luxembourg d'accomplir pour le compte de la Société toute formalité relative aux résolutions ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé : J. C. EHLINGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 mars 2008. Relation : EAC/2008/4223. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé) : SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 AVRIL 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008050031/239/81.

(080054993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Balouis Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 46.000.

Le bilan de la société au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050334/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08663. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Sarlo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.818.

In the year two thousand eight, on the thirteenth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company known as "SARLO S.A.", a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of notary André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then residing in Luxembourg, on December 8th, 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 175 of the year 1994. These Articles of Incorporation, have not been amended since that date.

The meeting is presided by Mrs Nathalie MAGER, employee, residing professionally in Luxembourg,

who appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The steeringboard of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Creation of two (2) categories of directors;
- 2) Subsequent change of article 5 first paragraph and article 6 last paragraph of the Articles of Association;
- 3) Resignation of one director and reappointment of two (2) new ones;
- 4) Assignment of the current directors to one of the two categories of directors;
- 5) Transfer of the address of the company;
- 6) Miscellaneous.

IV. That the present meeting representing the entire share capital is regularly constituted and may validly deliberate on the items being on the agenda.

V. After discussion of the reasons and after due deliberation having been done, the meeting unanimously decided upon the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolved to introduce directors of category A and directors of category B.

Therefore article 5 first paragraph and article 6 last paragraph are modified and will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. first paragraph.** The Company shall be managed by a Board of category A and category B Directors composed of at least three members, who need not to be shareholders."

" **Art. 6. last paragraph.** The Company is bound by one category A and one category B Director or by any officer duly authorized by the Board of Directors."

Second resolution

The General Meeting resolved to accept the resignation of Mr Serge MARION in his capacity as manager of the Company and gives him full and entire discharge for the execution of his term of office.

Third resolution

The General Meeting furthermore resolved to appoint two (2) new directors which will be the following:

- 1) Mrs Magali ZITELLA, employee, born in Thionville (France) on December 15th, 1972, with professional address in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, director of category B;
- 2) Mrs Mirca IORI, manager, born in Reggio Emilia (Italy) on June 22nd, 1950, residing in A-1010 Vienna, Kramergasse 3/12, director of category A.

Fourth resolution

Subsequent to the resolutions taken above, the General Meeting decides that the Board of Directors is henceforth constituted as follows:

Directors of category A:

- 1) Mr Giancarlo CROSINA (one of the current directors);
- 2) Mrs Mirca IORI, manager, born in Reggio Emilia (Italy) on June 22nd, 1950, residing in A-1010 Vienna, Kramergasse 3/12.

Directors of category B:

- 1) Mrs Nathalie MAGER (one of the current directors);
- 2) Mrs Magali ZITELLA, employee, born in Thionville (France) on December 15th, 1972, with professional address in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will be held in 2012.

Fifth resolution

The meeting decides to change the address of the company from L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer to L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the said parties signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «SARLO S.A.», établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg en date du 8 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 175 de l'année 1994. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie MAGER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les

mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Création de deux (2) catégories d'administrateurs;
2. Changement subséquent de l'article 5 premier alinéa et du dernier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société;
3. Démission d'un des administrateurs et nomination de deux (2) nouveaux administrateurs ;
4. Affectation des administrateurs actuels à une des deux catégories d'administrateurs;
5. Transfert du siège social de la société;
6. Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

V. Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale a décidé d'instaurer des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B.

En conséquent l'article 5 alinéa premier et le dernier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1^{er}** . La Société est administrée par un Conseil composé d'au moins trois membres de catégorie A et B, actionnaires ou non.»

Art. 6. dernier alinéa. La Société se trouve engagée, soit par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, soit par la signature individuelle de la personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.»

Deuxième résolution

L'Assemblée générale accepte la démission de Monsieur Serge MARION en tant qu'administrateur de la Société et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée générale a décidé de nommer deux (2) nouveaux administrateurs qui seront les suivants:

- 1) Madame Magali ZITELLA, employée privée, née à Thionville (France) le 15 décembre 1972, avec adresse professionnelle à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, en tant qu'administrateur de catégorie B;
- 2) Madame Mirca IORI, dirigeante de société, née à Reggio Emilia (Italie) le 22 juin 1950, demeurant à A-1010 Vienne, Kramergasse 3/12, en tant qu'administrateur de catégorie A.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions prise ci-dessus, l'Assemblée générale constate que le Conseil d'Administration est désormais constitué comme suit:

Sont nommés administrateurs de catégorie A:

- 1) Monsieur Giancarlo CROSINA, (un des administrateurs actuels);
- 2) Madame Mirca IORI, dirigeante de société, née à Reggio Emilia (Italie) le 22 juin 1950, demeurant à A-1010 Vienne, Kramergasse 3/12.

Sont nommés administrateurs de catégorie B:

- 1) Madame Nathalie MAGER, (un des administrateurs actuels);
- 2) Madame Magali ZITELLA, employée privée, née à Thionville (France) le 15 décembre 1972, avec adresse professionnelle à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer l'adresse de la société de L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Mager, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 21 mars 2008. LAC/2008/12075. - Reçu douze euros (Eur 0,5% = 12.-).

Le receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008050045/5770/152.

(080054933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 79.256.

In the year two thousand and eight, on the tenth of March.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Vodafone Consolidated Holdings Limited, a limited liability company incorporated under the laws of England and Wales, and having its registered office at Vodafone House, The Connection, Newbury, Berkshire, RG14 2FN, England, recorded under the registration number 5754561 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Angélique Badot, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in on March 7, 2008.

Said proxy, initialed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10 rue Mathias Hardt, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 79.256, incorporated pursuant to a notarial deed dated 11th of December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 440 of the 14th of June 2001. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 22nd of December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 369 of 14 March 2007 (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Conversion of one million one hundred fifty thousand two hundred thirty-two (1,150,232) preferred shares into one million four hundred eighty-one thousand sixty-five (1,481,065) ordinary shares and payment of three hundred thirty million eight hundred and thirty-three thousand euro (EUR 330,833,000) out of the share premium account;

2. Subsequent amendment of article 8 of the Articles of Association.

The Sole Shareholder, represented as stated above, than takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to proceed to the conversion of one million one hundred fifty thousand two hundred thirty-two (1,150,232) preferred shares into one million four hundred eighty-one thousand sixty-five (1,481,065) ordinary shares, having a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, fully allocated to and subscribed by the Sole Shareholder.

As a consequence the share capital of the Company currently represented by eleven million six hundred one thousand forty-three (11,601,043) ordinary shares and one million one hundred fifty thousand two hundred thirty-two (1,150,232) preferred shares, shall now be represented by thirteen million eighty-two thousand one hundred and eight (13,082,108) ordinary shares and is increased by an amount of three hundred thirty million eight hundred and thirty-three thousand euro (EUR 330,833,000).

In order to proceed to the payment of the three hundred thirty thousand eight hundred and thirty-three (330,833) supplementary ordinary shares resulting from the above conversion, the amount of three hundred thirty million eight hundred and thirty-three thousand euro (EUR 330,833,000) shall be incorporated from the share premium account into the share capital.

The availability of such reserves is shown to the undersigned notary by means of interim accounts as at 29 February 2008. Said interim account will remain attached to this deed to be filed at the same time.

Second resolution

As a consequence, the rights attached to the preferred shares shall be cancelled and deleted from the articles of incorporation of the Company and Article 8 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

" **Art. 8.** The share capital is set at thirteen billion eighty-two million one hundred and eight thousand euro (EUR 13,082,108,000) represented by thirteen million eighty-two thousand one hundred and eight (13,082,108) ordinary shares, having a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each."

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxy holder of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing party, said proxyholder signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix mars.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Vodafone Consolidated Holdings Limited, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, avec siège social à Vodafone House, The Connection, Newbury, Berkshire, RG14 2 FN, Angleterre, enregistrée sous le numéro 5754561 (ci-après l'" Associée Unique "),

ici représentée par Madame Angélique Badot, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 7 mars 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10 rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 79.256, constituée suivant acte notarié en date du 11 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 440 du 14 juin 2001. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 369 du 14 mars 2007 (ci après la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion d'un million cent cinquante mille deux cent trente-deux (1.150.232) parts sociales privilégiées en un million quatre cent quatre-vingt-un mille soixante-cinq (1.481.065) parts sociales ordinaires et paiement de trois cent trente millions huit cent trente-trois mille euros (EUR 330.833.000) par prélèvement sur la prime d'émission;

2. Modification subséquente de l'article 8 des Statuts de la Société.

L'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de procéder à la conversion d'un million cent cinquante mille deux cent trente-deux (1.150.232) parts sociales privilégiées en un million quatre cent quatre-vingt-un mille soixante-cinq (1.481.065) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, intégralement attribuées à et souscrites par l'Associé Unique.

Par conséquent, le capital social de la Société actuellement représenté par onze millions six cent un mille quarante-trois (11.601.043) parts sociales ordinaires et un million cent cinquante mille deux cent trente-deux (1.150.232) parts sociales privilégiées, sera désormais représenté par treize millions quatre-vingt-deux mille cent huit (13.082.108) parts sociales ordinaires et sera augmenté d'un montant de trois cent trente millions huit cent trente-trois mille euros (EUR 330.833.000).

Afin de procéder à la libération des trois cent trente mille huit cent trente-trois (330.833) parts sociales ordinaires supplémentaires résultant de la conversion ci-dessus, le montant de trois cent trente millions huit cent trente-trois mille euros (EUR 330.833.000) sera incorporé de la prime d'émission au capital social.

La disponibilité de ces réserves est prouvée au notaire soussigné par les états financiers intérimaires au 29 février 2008. Lesdits états financiers intérimaires sont annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

Deuxième résolution

En conséquence, les droits attachés aux parts sociales privilégiées sont annulés et supprimés des statuts de la Société et l'article 8 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à la somme de treize milliards quatre-vingt-deux millions cent huit mille euros (EUR 13.082.108.000) représenté par treize millions quatre-vingt-deux mille cent huit (13.082.108) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BADOT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2008. LAC / 2008 / 11866. - Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008050051/7241/118.

(080055204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Balouis Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 46.000.

Le bilan de la société au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050337/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08665. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Balouis Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 46.000.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050338/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08669. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.
